

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

Le protégé malgré lui. — L'apponnement du port de Togo. — L'art de coloniser. — Une conduite d'eau en Australie. — Exécutions rapides et solutions lentes.

En voyant l'Angleterre et la France étendre sur tous les points du globe leur empire colonial, les Allemands aussi ont été pris, depuis ces dernières années surtout, de la fureur colonisatrice. Celle-ci consiste, au lieu de rester tranquillement chez soi, à venir s'installer un beau jour au milieu des nègres de l'Afrique ou de l'Océanie, et à conclure, bon gré, mal gré, avec ces indigènes, qui ne demandent nullement à être protégés, un traité de protectorat. A ce point de vue, il y aurait une bonne scène à faire, ce serait celle du protégé malgré lui.

Les nations européennes considèrent le monde, en effet, comme un vaste gâteau dont chacun veut avoir la meilleure et la plus grosse part. L'ogre allemand prétend n'être pas exclu du banquet et entend s'approprier un bon morceau du *Kugelhoff*. Il l'a bien fait voir dans une occasion récente, où il s'est montré des plus experts dans l'art de la *maroquinerie*.

L'Allemand a-t-il réellement des aptitudes coloniales ? Sans doute, car s'il ne possède pas au même degré le tempérament aventureux de nos nationaux, il est d'un esprit plus rassis et sait poursuivre ses desseins avec plus de persévérance et de ténacité et il peut s'appuyer surtout sur une organisation plus ferme et plus suivie.

Tandis que nous nous contentons d'envoyer de Paris chez les nègres quelques ratés plus ou moins toqués, qui n'auront d'autre préoccupation que de broyer du noir et de jouer au despote au petit pied, les gouverneurs allemands administrent et font œuvre utile dans leurs colonies.

\*\*\*

Ces réflexions nous sont suggérées par les travaux très intéressants que l'Administration de la petite colonie allemande de Togo a fait exécuter sur son domaine pour mettre en valeur les ressources de ce pays.

Ce territoire, situé dans l'Afrique occidentale, entre le Dahomey et la côte des Achantis, ne possède qu'un littoral très restreint sur le golfe de Guinée. Néanmoins, sur le faible développement des côtes, on trouve deux ports de commerce, Lome et Anecho, ce dernier plus connu sous le nom pittoresque de Petit-Popo. Malheureusement, l'accès de ces ports est rendu presque inaccessible aux navires par la barre que soulèvent les vents du sud-ouest entre la côte et le large. Il fallait avoir recours aux pirogues des indigènes pour faire franchir cette barre aux passagers et aux marchandises, non sans dangers ni avaries, toutefois.

Cette situation était faite pour entraver le commerce et arrê-

ter l'essor de la jeune colonie. Comme on ne pouvait supprimer la barre qui retenait les navires à distance du port, le problème consistait à aller au-devant des bateaux en reportant le débarcadère au delà de la barre par un apponnement de 300 mètres dirigé vers le large.

Ce projet commença à être mis à exécution dès l'année 1902. Il comporte un tablier métallique de 6 mètres de largeur, qui se termine, du côté de la haute mer, par un débarcadère de 52 mètres de longueur et de 10 mètres de largeur entre poutres de rives. La charpente est supportée à 4 m. 60 au-dessus du niveau moyen des eaux, par des palées fondées sur des piliers de construction spéciale. Ce sont ces supports qui constituent tout particulièrement l'originalité de ce travail.

Afin de dégager complètement la partie inférieure de l'ouvrage et de laisser ainsi le moins de prise possible aux vagues, les palées ne devaient pas être pourvues de contreventements. Il fallait donc que les pieux servant de supports de fondation soient disposés de manière à présenter une stabilité suffisante contre les efforts horizontaux.

A cet effet, on a supporté chaque palée par deux faisceaux formés chacun de trois pieux obliques à la manière des pieds de niveau d'eau ou d'appareils photographiques. Ces pieds sont des tubes d'acier de 12 millimètres d'épaisseur et de 25 centimètres de diamètre intérieur et munis à la base d'un sabot conique terminé par une pointe. Il fallait aussi songer à protéger le métal de ces piliers contre la corrosion de l'eau de mer. Les pieux sont donc entourés chacun d'un manchon de 47 centimètres de diamètre, en tôle de 6 millimètres, et l'espace annulaire compris entre ce manchon et le tube intérieur a été rempli de béton, de sorte que l'ensemble ne forme plus qu'un seul bloc.

Les trois pieux de chaque pilier sont battus obliquement et, quand ils sont enfoncés à la profondeur voulue, leurs têtes sont réunies par un chapiteau commun en tôles et cornières ; on procède alors au coulage du béton, et, enfin, toute la partie supérieure est enrobée dans un massif de béton.

La palée est composée d'une poutrelle en fer portée sur deux pylones en fer laminé qui reposent sur les piliers par l'intermédiaire de rotules. Le tablier repose directement sur ces portiques ou palées, qui sont alternativement espacés de 24 et 28 mètres.

Pour la construction du pont, au lieu de poutres à treillis, qui sont plus rapidement corrodées par l'eau salée, on a employé des poutrelles laminées pour les pièces de pont et les longerons du tablier, et des poutres à âme pleine pour les poutres de rives. Ces dernières débordent de 4 mètres sur leurs appuis, de sorte que les extrémités saillantes des sections des diverses travées viennent buter l'une contre l'autre ; les efforts longitudinaux ainsi développés sont transmis à la culée, où un ancrage s'oppose à toute poussée dirigée vers le large.

\*\*\*

L'exécution de cet ouvrage n'a pas laissé que de présenter de sérieuses difficultés. En premier lieu, l'approvisionnement des matériaux a été très laborieux. Le débarquement des fers fut particulièrement pénible ; les pièces, divisées en colis de poids inférieur à 500 kilogrammes, devaient être confiées aux

pirogues des indigènes, et ceux-ci se faisaient un malin plaisir de les égarer, après avoir franchi la barre, afin de s'éviter la corvée du portage.

Le battage des pieux de la première travée fut difficile ; le sol de la plage, étant très compact, ne se laissait pas pénétrer, et l'on dut creuser le sable pour faciliter l'enfoncement des pieux. On fut également arrêté par une couche dure qui se trouvait à 2 mètres sous l'eau et que l'on ne put percer avec le pic que grâce à l'habileté d'excellents plongeurs indigènes. Enfin, les deux dernières palées se trouvèrent placées sur un sable mouvant, et l'on dut descendre les pieux, en portant leur longueur à 19 mètres, jusqu'à la couche argileuse résistante.

Malgré les contre-temps de toutes sortes, malgré le mauvais vouloir des indigènes, excellents boues émissaires, du reste, les maladies inhérentes à ces climats, et surtout les difficultés d'un travail exécuté au-dessus des vagues, dont la violence emportait parfois les échafaudages et empêchait momentanément le coulage du béton, l'œuvre put être menée à bonne fin et le warff fut définitivement inauguré l'année dernière.

Le territoire de Togo se trouve actuellement pourvu d'un appontement commode, dont les navires peuvent sans difficulté accoster le débarcadère pour charger et décharger passagers et marchandises. Voilà comme l'Administration allemande sait mettre en valeur ses colonies, de manière à utiliser les produits et les ressources qui viennent augmenter les richesses de la mère patrie. C'est un exemple qu'il serait bon de méditer et de suivre, car ce n'est rien de posséder des colonies, le tout est de savoir les exploiter, en un mot de coloniser.

\*  
\*\*

La construction d'une conduite d'adduction d'eau de 565 kilomètres de longueur est un fait assez rare pour qu'il mérite d'être signalé. C'est dans la région occidentale de l'Australie que ce travail remarquable a été exécuté, pour l'alimentation d'eau potable et industrielle de l'exploitation des gisements aurifères de Coolgardie et de Kalgoorlie. Il pleut très peu en Australie, et principalement dans cette région, qui n'est alimentée que par des puits artésiens dont les débits sont presque nuls en temps de sécheresse.

La région des mines est reliée à l'océan Indien par une ligne ferrée de plus de 50 kilomètres de parcours, de l'est à l'ouest. Vers l'extrémité de cette ligne, à 50 kilomètres environ de la côte et à plus de 500 kilomètres de la région à desservir, se trouve le torrent Helena, qui roule des eaux abondantes et de bonne qualité. Le débit de ce torrent aurait été insuffisant pour donner directement le débit quotidien de 23.000 mètres cubes correspondant à la consommation prévue. Mais la configuration du terrain permettait l'aménagement facile d'un bassin de retenue de tête d'une capacité de 20.000.000 de mètres cubes, où pouvait s'accumuler la réserve nécessaire pendant la saison des pluies.

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, l'eau d'alimentation devait remonter des régions voisines du bord de la mer, vers l'intérieur des terres, à l'altitude de 441 mètres. En réalité, la prise d'eau se faisait vers le fond du bassin de retenue, à 98 mètres d'altitude, et le réservoir le plus élevé au point d'arrivée étant à la cote précitée, l'eau devait être élevée à 343 mètres de hauteur.

Une pareille hauteur, à laquelle il faut ajouter la surélévation correspondant à la perte de charge, n'a pu être franchie qu'au moyen de neuf relais et d'autant d'usines éléva-

toires. La charge totale à laquelle travaille l'ensemble de ces usines est de 823 mètres, y compris la perte de charge, qui s'élève à 376 mètres pour toute la conduite, ce qui exige une puissance totale de 3.700 chevaux ; entre les diverses usines, dont les distances varient entre elles de 38 à 122 kilomètres, se trouvent des vasques de régularisation et des réservoirs intermédiaires de distribution.

\*  
\*\*

La conduite, de 565 kilomètres de longueur, est formée de tuyaux d'acier de 0 m. 762 de diamètre, dont l'épaisseur varie de 6 millimètres à 8 millimètres pour les charges supérieures à 120 mètres. Ces tuyaux ne sont ni rivés, ni soudés, mais ils sont constitués par deux demi-cylindres, qui sont réunis le long des génératrices de contact par deux sortes de baguettes à section en H, présentant deux rainures longitudinales. Les bords des tôles à assembler, préalablement refoulés en queue d'aronde, sont engagés dans les rainures de cette baguette, dont les bords sont ensuite rabattus et fortement matés.

\*  
\*\*

La construction de la digue, la canalisation principale, les usines élévatoires et tous les réservoirs ont été exécutés en moins de cinq ans ; les travaux, commencés en mars 1898, ont, en effet, été achevés en janvier 1903. Il est, sans doute, peu d'exemples de travaux d'une pareille importance conduits avec une telle célérité.

La dépense totale des frais de premier établissement s'est élevée à 67 millions pour la canalisation principale, et à 3.700.000 francs pour les canalisations secondaires des réseaux de distribution.

Le prix de vente du mètre-cube est en moyenne de 1 fr. 60, mais on prévoit qu'il pourra être abaissé à 1 fr. 10 quand la consommation journalière, qui n'a pas dépassé jusqu'ici 5.400 mètres cubes, atteindra le chiffre maximum prévu de 23.000 mètres cubes.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des résultats économiques de cette entreprise, elle présente un grand intérêt au point de vue technique et démontre une fois de plus l'esprit d'initiative qui anime les Gouvernements des grandes colonies étrangères. Combien pourrait-on citer, en regard, de travaux d'égale importance, et présentant même un caractère d'urgence plus immédiat pour le développement commercial et la prospérité de notre pays, qui attendent toujours dans les cartons administratifs, la solution que, comme Sœur Anne, on ne voit jamais venir.

• DARYMON

## L'IMMEUBLE DU CRÉDIT LYONNAIS<sup>1</sup>

On se plaît parfois à répéter qu'en province, les constructions s'élèvent avec une lenteur désespérante. Ce reproche, s'il est souvent mérité, ne peut pas être adressé à ceux qui se sont chargés de mener à bonne fin l'édification de l'hôtel du Crédit Lyonnais. Et pourtant, ici, les complications abondent, on pourrait même dire qu'elles se succèdent à mesure qu'on avance. Il s'agit, en effet, de relier l'ancien local au nouveau, parce qu'il était nécessaire de procéder à un agrandissement ; il s'agit aussi de transformer, d'améliorer, de parfaire, de façon à obtenir un tout s'harmonisant, commode et satisfaisant aux exigences d'un service de jour en jour plus important. Besogne des plus ingrates pour un architecte !

<sup>1</sup> Voir la *Construction lyonnaise* du 1<sup>er</sup> août 1905.

D'autant plus que l'ancienne maison n'offre pas toutes les garanties désirables de solidité.

Déjà, quelques bureaux sont installés dans la nouvelle construction ; même ils fonctionnent dans le bruit des démolitions et des réfections. C'est dire que chacun est gêné et que cette période de transition pèse autant à l'ouvrier qu'à l'employé, aux entrepreneurs qu'à l'Administration. Aussi, la hâte de finir est-elle grande ! Cependant, quoi qu'il arrive, il faut le temps voulu pour l'œuvre.

Je m'imagine que, si c'était à refaire, on s'arrangerait autrement. Mais ce n'est qu'un mauvais moment à passer, et, plus les obstacles à surmonter auront été nombreux, plus légitime sera la satisfaction, quand il sera permis de considérer dans son ensemble le travail achevé.

A en juger par ce qui a été réalisé dès maintenant, le coup d'œil sera des plus agréables aux clients, de même que le confort et les conditions d'hygiène seront appréciés par les nombreux collaborateurs de cette Banque prospère. Pour ceux-ci, de vastes bureaux, bien éclairés, parfaitement aérés, desservis par des corridors prenant air et lumière sur la cour intérieure ; pour ceux-là, le rez-de-chaussée et le sous-sol remarquablement organisés.

Du premier au cinquième étage, où se trouvent les logements du brigadier et du pompier, c'est partout la même disposition : immenses bureaux sur les rues Dubois et de la Poulallerie, d'une part ; d'autre part, sur la cour intérieure, le long de laquelle les communications sont établies avec des vestiaires spacieux ; lavabos et water-closets étant réservés dans l'ancienne maison, où ils seront refaits selon le luxe moderne. Pas de moulures, pas d'enjolivures d'un goût douteux ; plafonds et murs, à gorges arrondies, peints à l'huile, par suite susceptibles d'être entretenus dans un état de propreté extrême par des lavages fréquents. La peinture a été particulièrement soignée par MM. Labasse et Lesselier. Les trois couches tamponnées présentent une surface granitée, et, dans les escaliers de service, le faux bois est appliqué sur une toile préparée à la céruse ; partant, aucun risque que le plâtre soit mis à nu par des houris et des chocs maladroits. C'est donc l'état du neuf conservé intact pendant de longues années, le bien-être pour ceux qui vont et viennent. Rien n'a été négligé, malgré l'empressement de terminer rapidement. Sur la rue de la Poulallerie, c'est-à-dire du côté nord, des doubles fenêtres à tous les étages ont été posées et les vasistas doubles se meuvent d'une façon très simple de l'intérieur. Ainsi protégés du froid et du bruit, les commis aux écritures auront, en outre, la douce chaleur des radiateurs à vapeur de la maison Gelas.

L'Administration a tenu à profiter des progrès accomplis et a eu le souci d'en faire bénéficier ses employés ; cela est naturel. Mais n'a-t-on pas le droit d'en faire la remarque et de dire qu'il fera bon de travailler dans un tel milieu ! Je le demande à ceux qui ont vu avec joie le gaz remplacer les lampes à huile et les poêles incommodes, causes de migraines, disparaître devant les bouches de chaleur des calorifères. Maintenant, l'électricité est la fée de la lumière, le chauffage ne laisse rien à désirer.

C'est au rez-de-chaussée et au sous-sol que l'architecte distingué, M. Cahuzac, a prodigué tous les perfectionnements de l'art de bâtir, afin d'établir la puissance et la vitalité du Crédit Lyonnais. Le plafond lumineux du hall, protégé par le verre armé de M. Berticat, fait très bel effet ; de côté, s'ouvrent et se ferment des vasistas actionnés par des dynamos, mises elles-mêmes en mouvement de la loge du concierge ; et ces quatre piliers en Villebois, la clef de voûte de

l'édifice, sont peints pour que leur ton s'harmonise avec la balustrade en Comblanchien si somptueuse, qui couronne l'escalier du sous-sol. L'émerveillement est de plus en plus grand à mesure qu'on va plus avant. Le Comblanchien, tour à tour poli et bouchardé, présente des tons différents qui réjouissent l'œil, et, avant de franchir la superbe grille, une branche de laurier à droite et une branche de chêne à gauche, admirablement sculptées, captivent votre attention et vous séduisent. Alors, à la lueur blanche des lampes à arc, coffres-forts, barreaux de protection du plafond, portes de cabines, radiateurs, fils électriques même, tout à la couleur de l'argent, le dieu de ce temple ; une peinture en bronze d'aluminium produit ce mirage ; de temps en temps, elle est rehaussée par l'éclat du nickel.

Quel luxe de précautions contre les effractions, contre l'incendie ! Les sommiers, d'une portée considérable, sont en fer, en fer également les poutres supportant la toiture en briques. La menuiserie, fournie par M. Delangle, a été réduite à sa plus simple expression, tandis que la charpente en fer, l'apanage de M. Lagarde, règne du haut en bas de la maison. Indépendamment de multiples prises d'eau, on a eu soin de placer au faite du toit une galerie-terrasse, où une surveillance active pourra s'exercer à l'occasion. Des feuilles de plomb constituent le sol de cette galerie ; cela a nécessité une charpente en fer solidement construite, que la maçonnerie supporte aisément. Du reste, M. Pétavit, l'entrepreneur de travaux publics si avantageusement connu dans la région, y a apporté ses soins les plus méticuleux et les plus éclairés.

A. BOURGEOIS

## CONCOURS

### COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN

La Chambre de commerce de Lyon ouvre, comme les années précédentes, pour 1906, un concours de composition décorative et de dessin, dont voici les parties pouvant intéresser nos lecteurs :

#### PREMIÈRE DIVISION

1<sup>re</sup> SECTION : SCULPTURE D'ORNEMENT. — *Plaquette d'environ 35 centimètres carrés, destinée à être offerte par une Chambre de commerce maritime à un grand explorateur.* Les concurrents devront faire le modèle des deux faces dix fois plus grand que ne le serait la plaquette elle-même. Au revers, un emplacement serait réservé à une inscription.

2<sup>e</sup> SECTION : COMPOSITION DÉCORATIVE APPLICABLE AUX TISSUS. — *Tissu d'ameublement formant bordure, destiné à décorer le haut du mur (frise) d'une chambre de jeune fille.* Hauteur de la bordure, 0 m. 54 ; longueur du rapport, 1 mètre environ.

3<sup>e</sup> SECTION : COMPOSITION DÉCORATIVE APPLICABLE AUX MATIÈRES DIVERSES. — *Modèle de cuir façonné pour un cartable, destiné à renfermer des estampes du XVIII<sup>e</sup> siècle.* Dimensions : 0 m. 75 x 0 m. 55.

#### SECONDE DIVISION

DESSIN DE FLEURS D'APRÈS NATURE ET STYLISATION (Ces dessins seront traités à volonté en noir ou en couleurs.) *Houx et sorbier.* — Dimension : maximum des châssis, 1 m. 50 sur 1 mètre. Les châssis relatifs à ce concours ne pourront pas dépasser le nombre de deux par concurrent.

N. B. — Dans toutes les compositions où les concurrents auront employé une décoration empruntée à la nature (sty-

lisée), ils devront indiquer, par des croquis en marge de leur dessin, les matériaux qui leur auront servi. L'absence de ces documents entraînerait la mise hors concours des concurrents.

L'ensemble des prix à accorder pourra s'élever à la somme de 4.000 francs.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat du Musée historique des tissus, Palais du Commerce.

Les concurrents ne devront pas être âgés : pour la première division, de plus de vingt-huit ans ; pour la seconde, de plus de vingt-deux.

Tous les travaux des concurrents devront être rendus au Musée historique des tissus, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1906, *dernier délai*. Il ne sera pas accordé de sursis.

Les dessins seront tendus sur châssis légers et porteront : au recto, le numéro d'inscription, et, au verso, le même numéro avec le nom.

Dans la première quinzaine d'octobre 1906, les concurrents seront convoqués par lettre, pour une épreuve supplémentaire à exécuter sous la surveillance du Directeur du Musée historique des tissus.

Le Jury chargé de juger le concours est composé de membres de la Chambre de commerce, d'artistes, de décorateurs industriels et du Directeur du Musée.

Un concurrent précédemment récompensé dans une section ne pourra obtenir, dans cette même section, qu'un prix supérieur ou un rappel de prix sans prime en argent.

Le Musée historique des tissus se réserve le droit de conserver les ouvrages primés. Les autres devront être retirés dans les cinq jours qui suivront la fermeture de l'Exposition. Passé ce délai, le Musée n'en sera plus responsable.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Musée historique des tissus, Palais du Commerce.

#### “ LE BATIMENT ”

##### PROCÉDÉS ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE AUX GAZ ET A L'ÉLECTRICITÉ

Le journal *le Bâtiment*, 14, rue Saint-Georges, à Paris, organise un concours de procédés et d'appareils d'éclairage et de chauffage aux gaz et à l'électricité, applicables aux édifices publics et à l'habitation privée.

Il comprendra notamment :

1° Les procédés actuels et les modes de production de l'éclairage à l'huile, au pétrole, à l'alcool, à l'acétylène, au gaz et à l'électricité ;

2° Tous les appareils, systèmes et objets pouvant servir à l'utilisation de ces sources de lumière et de chaleur.

Le but des organisateurs est de placer sous les yeux des propriétaires, des architectes, des constructeurs, des entrepreneurs et du public, les *procédés* et les *appareils* les plus perfectionnés, les plus nouveaux, les plus décoratifs et les plus économiques pouvant servir à l'application de la lumière, de la chaleur et de la force aux usages domestiques et industriels.

Des bulletins de demandes d'admission seront envoyés à tous les spécialistes intéressés, qui n'auront qu'à les remplir et à les retourner aux bureaux du journal, avant le 10 octobre courant.

*Le concours est absolument gratuit.*

Les exposants n'auront donc à payer aucun droit d'admission, ni de location d'emplacement. Ils auront seulement à faire eux-mêmes, et à leurs frais, l'installation des objets leur appartenant.

La surface attribuée à chaque exposant pourra être limitée suivant les circonstances, et la Direction en sera seul juge.

Cependant, la Direction offre aux exposants de province et de l'étranger de se charger, à prix coûtant, de l'installation de leurs appareils.

Les exposants qui demanderont à faire fonctionner leurs appareils auront à rembourser la consommation de gaz ou d'électricité, à prix coûtant.

JURY. — Le Jury sera composé des plus hautes personnalités de l'architecture et des industries spéciales se rattachant à l'objet du concours.

Les exposants nommeront eux-mêmes la moitié des membres du Jury. L'autre moitié sera désignée par *le Bâtiment*.

Les récompenses accordées auront aussi une grande et réelle valeur professionnelle.

La liste générale des exposants sera publiée gratuitement dans *le Bâtiment*, et un numéro spécial sera consacré à l'étude des principaux objets exposés.

*Le concours sera ouvert dans les salles d'exposition du journal le Bâtiment, du 15 octobre au 15 novembre 1905.*

#### HIRSON

##### ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

Le Ville d'Hirson (Aisne) ouvre un concours entre tous les architectes de nationalité française, ayant quatre ans d'exercice, pour la construction d'une école primaire supérieure de jeunes filles. Le programme avec plan du terrain, prix des matériaux et cahier des charges, peut être obtenu à la mairie d'Hirson.

#### GRENOBLE

##### RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE VAUCANSON

La Mairie de Grenoble nous informe que le concours annoncé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> septembre est ouvert entre les seuls architectes exerçant à *Grenoble*.

#### BELLEY

##### CAISSE D'ÉPARGNE (*Résultats*).

Voici le jugement du Jury sur ce concours :

1<sup>er</sup> prime, M. Abel ROCHET, architecte à Bourg ; 2<sup>e</sup> prime, M. Henri GENET, architecte à Lyon ; 3<sup>e</sup> prime, M. ROYER, architecte à Lyon ; 4<sup>e</sup> prime, M. Louis MICHEL, architecte à Lyon ; 5<sup>e</sup> prime, M. CHABOU, architecte à Belley ; 6<sup>e</sup> prime, M. PROTCHÉ, architecte à Paris.

#### BOUSSAC

##### GRUPE SCOLAIRE (*Résultats*).

Le Jury s'est réuni dimanche, 10 septembre, pour examiner les projets des concurrents. Voici les résultats de ses opérations :

1<sup>er</sup> prix. — Direction des travaux : M. TALBOURDEAU, architecte à Montluçon ;

2<sup>e</sup> prix. — 300 francs en espèces : M. Adrien LAFORGUE, architecte à Limoges.

## L'HOTEL DES POSTES

### TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES A LYON

A la fin de l'année dernière, l'Administration des Postes et Télégraphes ouvrait, entre tous les architectes en résidence à Lyon, payant patente depuis trois ans au moins dans cette ville et ayant construit un édifice public pour le compte de l'Etat, d'un département ou d'une commune, un concours pour la construction d'un hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones, sur l'emplacement des halles Henri IV, d'une

superficie de 1.100 mètres carrés environ, limité par les rues Henri IV, Bourgelat et Franklin et adossé à des immeubles particuliers.

L'emplacement devant être débarrassé de la construction qui l'occupait et nivelé, les concurrents n'avaient pas à tenir compte de cette construction.

Un délai de trois mois était imparti, à dater du 25 décembre 1904, et les projets devaient être remis au sous-secrétariat des Postes et Télégraphes avant le 25 mars 1905.

La Commission chargée de juger les projets était composée de : MM. Darcq, directeur du matériel et de la construction, président; Jacotey, directeur de l'exploitation postale; Bordelongue, directeur de l'exploitation électrique; Herman, inspecteur général; Jouhannaud, chef adjoint du cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat; Villeroy, chef du bureau des bâtiments; de Chevigny, directeur des Postes et Télégraphes du Rhône; Debac, chef du 3<sup>e</sup> bureau (construction); Cadet, adjoint au Maire de Lyon, chargé du service d'architecture; les D<sup>rs</sup> Mignot, Lubet-Barbon et Redard; Scellier de Gisors,

quatre ont été retenus et ont obtenu les primes prévues au programme :

1<sup>re</sup> prime (à l'unanimité moins 1 voix), 3.000 francs : *Labore*, par MM. François CLERMONT et Eugène RIBOUD;

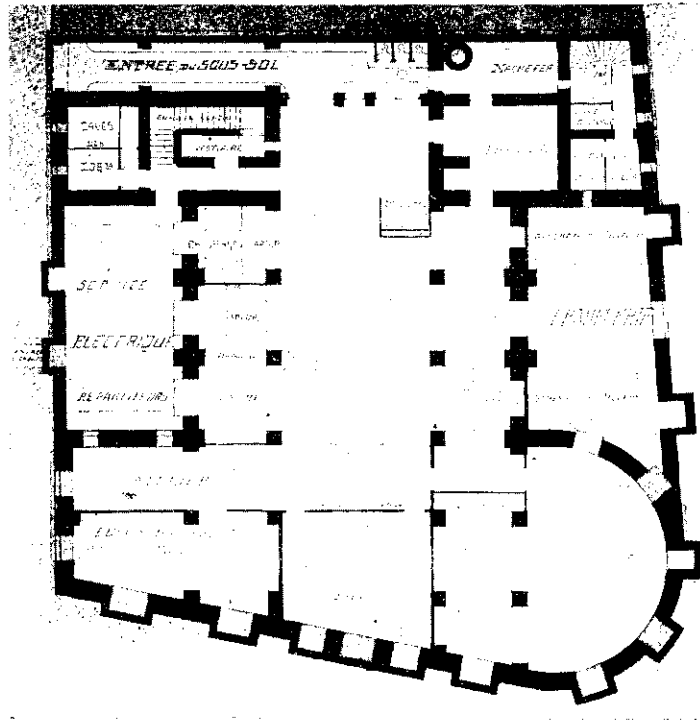
2<sup>e</sup> prime (par 7 voix contre 2), 2.000 francs : *Constancia*, par MM. François CLERMONT et Eugène RIBOUD;

3<sup>e</sup> prime (par 6 voix contre 3), 1.500 francs, *Ecusson*, par M. HUGUET;

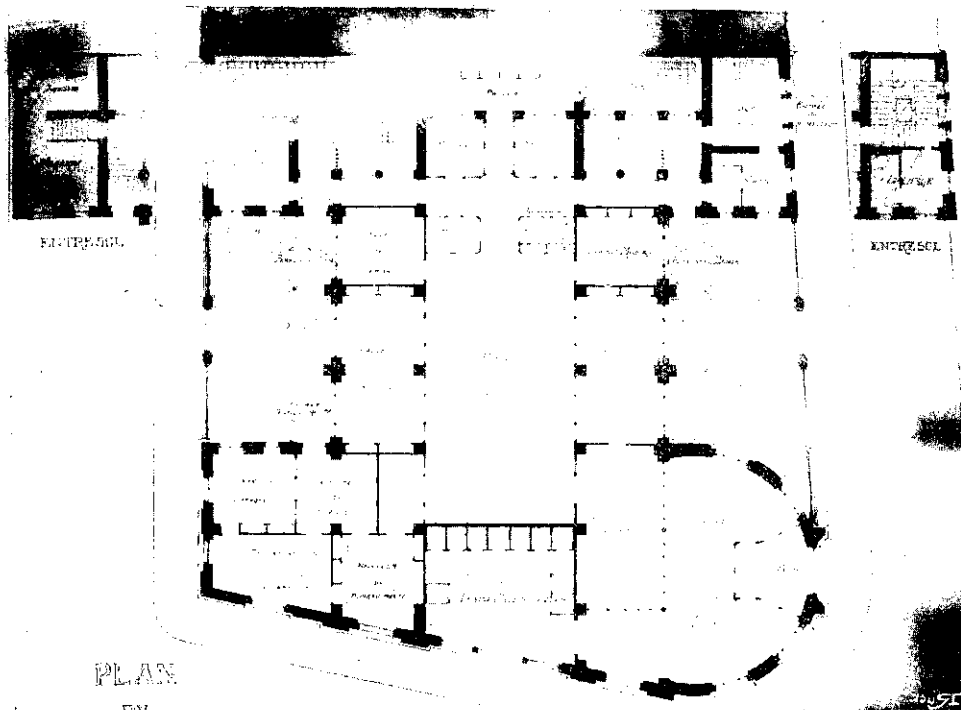
4<sup>e</sup> prime (par 9 voix), 1.000 francs, *Alca jacta est*, par M. Charles MEYSSON.

L'Etat, devenu propriétaire des projets primés, se réservait le droit de les utiliser au mieux de la construction à élever, soit en les modifiant, soit en puisant dans chacun d'eux les éléments qui seraient à sa convenance. La supériorité du projet classé premier a valu à MM. Clermont et Riboud d'être chargés de l'exécution de leur œuvre.

Grâce à l'obligeance de notre excellent confrère parisien, *la Construction moderne*, nous donnons aujourd'hui les façades et plans de cet important monument; nous publierons dans notre prochain numéro la



Sous-sol



Rez-de-chaussée

HOTEL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, A LYON

Architectes : MM. F. CLERMONT ET RIBOUD

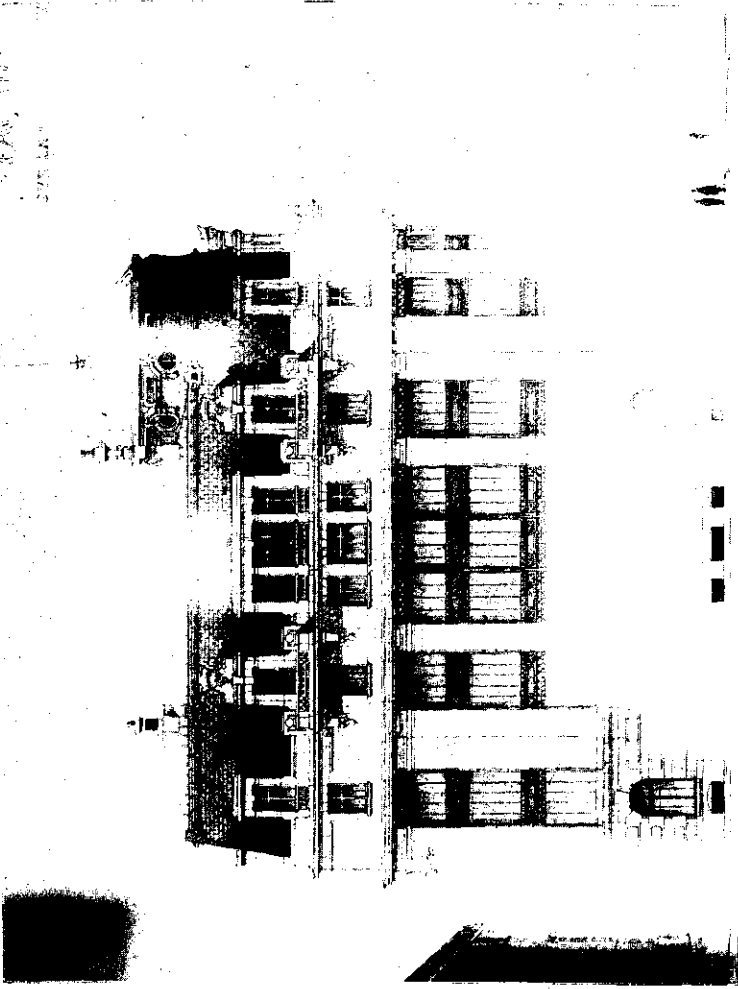
Dernaz, Decrow, Le Cœur, architectes; Grezel, sous-chef du bureau des bâtiments, secrétaire, et Rouyer, rédacteur dans le même service, secrétaire adjoint.

Réuni le 15 avril, le Jury eut à examiner dix projets, dont

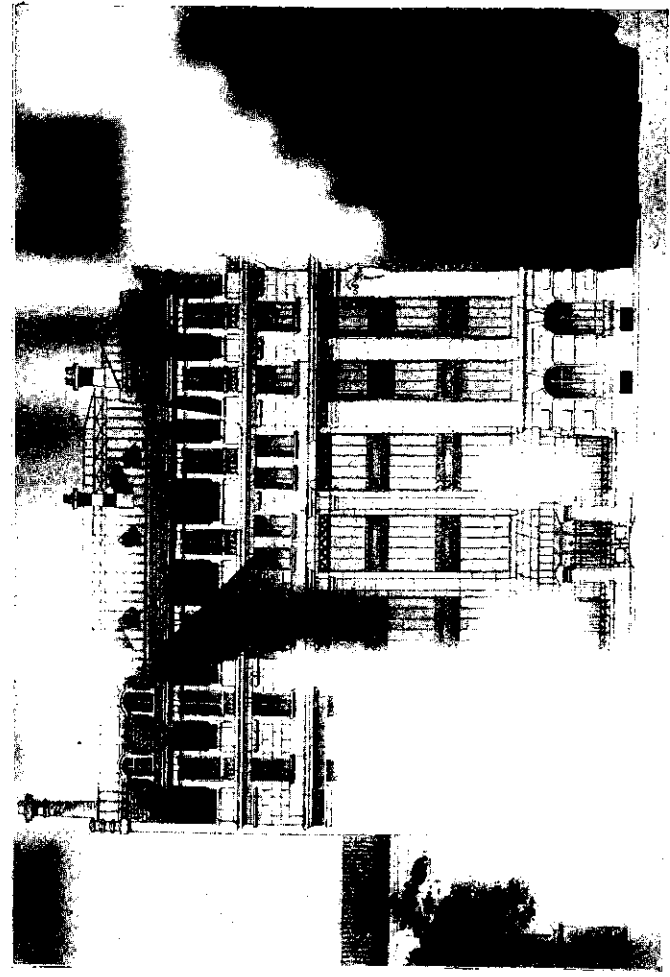
variante des mêmes architectes qui, conçue sur un parti absolument différent, a obtenu la seconde prime.

La question capitale était l'utilisation d'un terrain relativement restreint, pour l'installation de services variés, com-

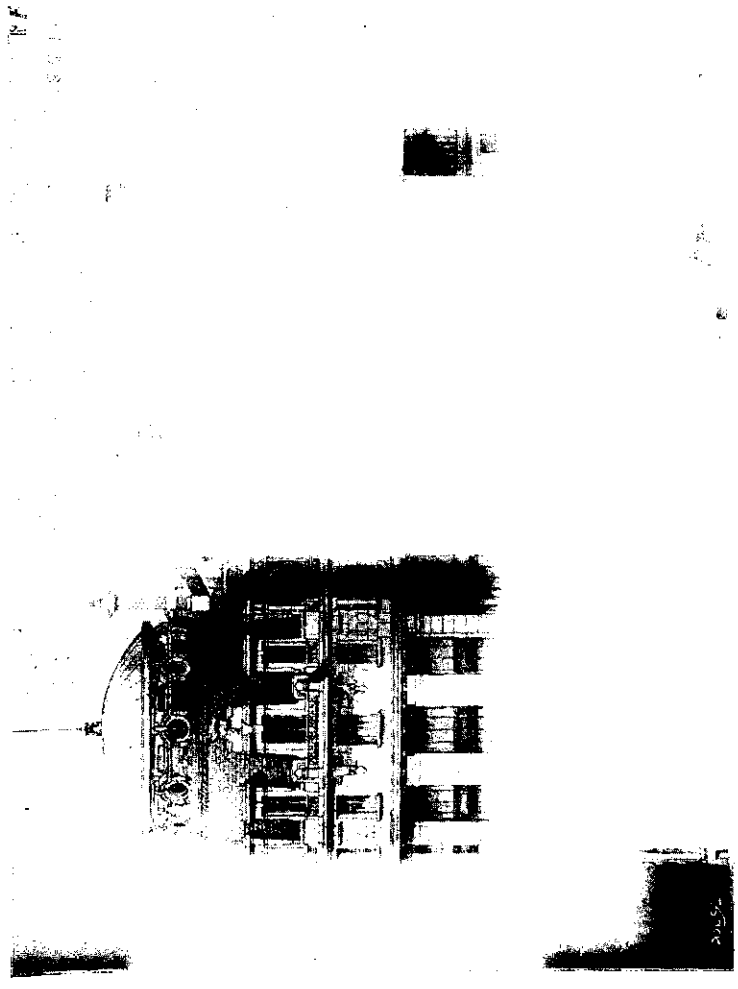




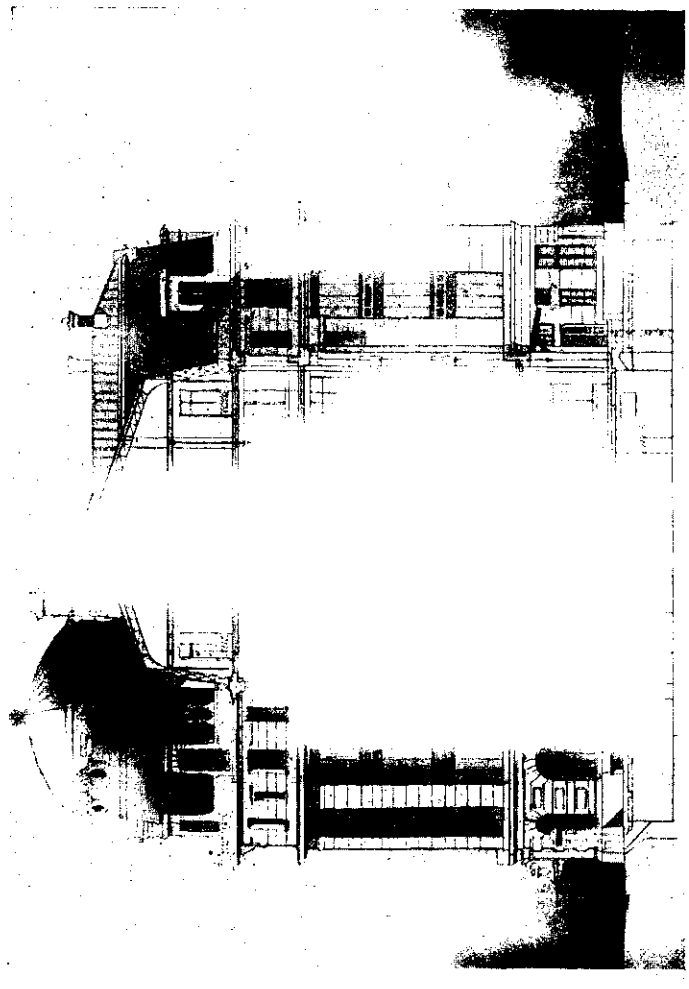
Façade sur la rue Henri IV.



Façade sur la rue Franklin.



Façade sur la rue Bourgelat.



Coupe.

HOTEL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES A LYON. — PREMIERE PRIME, AVEC EXECUTION  
Architectes MM. F. CLERMONT et E. RIBOUD.

la rue Franklin, on accède par un porche à la salle du public, en hémicycle, avec cinq guichets, communiquant avec une seconde salle pourvue de dix cabines téléphoniques. Au centre, un vaste hall de service : salle de départ pour trois agents, donnant sur une cour, avec large accès sur la rue Bourgelat ; à l'opposé, salle pour trente et un facteurs, ouvrant sur la rue Franklin. Cabinet du receveur ; bureaux de réclamations pour trois agents du télégraphe et un agent du téléphone, avec entrée par la cour de la rue Franklin ; garage de bicyclettes, salle de repos et cabinet médical, hommes de peine, ouvriers monteurs, lavabos, vestiaires, privés.

A l'entresol, se trouvent la salle des dames, de 390 mètres de superficie, avec salle de garde d'enfants, salle de repos, archives du télégraphe, atelier régional pour le télégraphe et pour le téléphone, magasin pour ces deux services, sous-chef du service technique, dépôt, lavabos, vestiaires et privés.

Le premier étage comprend dans la rotonde la salle des fils, la grande salle des hommes, de 500 mètres carrés, la rosace du télégraphe, cabinet du receveur et commis d'ordre, salle de repos, mécanicien, vestiaires et privés.

Le deuxième étage est consacré au service téléphonique interurbain, avec une salle de 180 mètres carrés, et urbain, avec une salle de 390 mètres carrés, contenant un multiple pour 10.000 abonnés, la comptabilité téléphonique avec dix agents, l'arrivée des circuits, des accumulateurs, un cabinet de sous-chef de section téléphonique, salle de repos, lavabos, vestiaires, privés.

Au troisième étage, sont installés un vaste cabinet directorial, ingénieusement tracé en octogone allongé, dans la tourelle d'angle, précédé d'une salle d'attente et relié aux appartements de l'étage supérieur par un escalier privé ; des cabinets pour un inspecteur sédentaire, deux inspecteurs postes, deux inspecteurs télégraphe, un inspecteur téléphone ; le contrôle et Caisse d'épargne (4 agents) ; les salles d'exploitation postale (8 agents), télégraphique (4 agents), téléphonique (8 agents) ; service technique télégraphique et téléphonique (4 agents) ; personnel et ordonnancement (6 agents) ; chefs surveillants et surveillants (7 agents) ; gardiens de bureau brigadiers facteurs ; une vaste salle de commissions ; les archives de la direction et bibliothèque, débarras et privés.

Cet étage et le quatrième, réservé aux appartements et logements, semblent aériens, supportés seulement par quelques colonnes reposant sur une solide assise de pierres de taille ; grâce aux poutres et colonnettes de fer, on obtient ainsi ces vastes baies donnant le maximum de lumière et d'air, et dont nous avons vu récemment l'emploi dans l'immeuble de la Grande Fabrique, rue de la République, et celui de la Société Lyonnaise, rue Bât-d'Argent.

Le couronnement de l'édifice offre un très bel aspect architectural, avec une ornementation sobre et des balcons en pierre de taille. Une coupole percée d'œils-de-bœuf, en surélévation de la toiture, achève heureusement la partie d'angle.

En plus des escaliers larges et éclairés, des ascenseurs et monte-charges relient les divers étages. Des entrées particulières assurent l'indépendance des appartements.

Depuis cinq mois que le jugement du concours a été rendu, on pourrait croire que les travaux sont maintenant commencés. Mais, malgré la précision du programme auquel répond si bien le remarquable projet de MM. Clermont et Riboud, différentes modifications ont dû être apportées, en prévision du développement futur de certains services.

L'Administration se préoccupe surtout du développement

des services téléphoniques et veut prévoir, non seulement l'accroissement du nombre des abonnés, mais aussi l'aménagement des locaux, de façon à donner au nombreux personnel qu'elle occupe une installation hygiénique, aussi confortable que possible ; c'est ainsi que les modifications imposées comprennent l'agrandissement des vestiaires, salles de repos pour le personnel féminin, réfectoires et divers services annexes.

Il paraît difficile, de l'aveu même des personnes compétentes, de remplir un programme aussi complexe, sur un emplacement aussi restreint.

La science consommée des architectes triomphera de ces difficultés. Le public attend impatiemment l'édification de ce monument, où pourront au moins s'accomplir normalement toutes les opérations postales, télégraphique et téléphonique, pour lesquelles les locaux actuels sont si peu propres à donner satisfaction aux exigences croissantes, des besoins du public.

Il est regrettable que, pour un édifice aussi important, on n'ait pas cru devoir englober toute la masse, jusque devant la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement ; cet emplacement est occupé par un orphelinat qui trouverait facilement à s'installer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions. On aurait pu ainsi donner satisfaction à toutes les exigences, élargir les rues trop étroites autour de l'édifice et créer une petite place entre l'Hôtel des Postes et la Mairie.

HENRI SOULU.

## LE BÉTON ARMÉ

Le béton armé étant un des procédés de construction des plus employés à notre époque et constituant une véritable nouveauté dans l'art de bâtir moderne, nous n'avons pas hésité à publier l'étude résumée, historique et descriptive qui a paru dans deux de nos précédents numéros. Ainsi que l'indiquait la note parue sous le premier de ces articles, cette étude n'avait pas été écrite pour *la Construction Lyonnaise* ; nous l'avions empruntée telle quelle aux *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie* de Lyon.

Nous n'en devons pas moins, pour respecter la vérité historique, rétablir l'exactitude de deux points, qui nous ont été signalés par d'aimables lecteurs.

Il a été imprimé qu'« il faut aller jusqu'en 1899 pour trouver enfin des constructions industrielles ». Une erreur typographique rajeunit de dix ans cette application. C'est, en effet, depuis 1889 que la maison Hennebique a, comme on sait, conquis la première place dans l'industrie du béton armé par ses nombreuses constructions d'importantes usines, fabriques, filatures, tanneries, briqueteries, etc. Nous sommes trop désireux de fournir des indications exactes pour ne pas rendre justice à qui de droit en constatant que, depuis plus de quinze ans, des constructions en béton armé répondent victorieusement à l'épreuve du temps.

Par ailleurs, il est dit, à propos de la résistance à l'action du feu, que, dans des expériences, « les verres armés fermant les ouvertures furent en partie fondus ». Or, en nous reportant aux expériences faites, le 24 juin 1904, à Lyon, et dont il a été rendu compte dans notre numéro du 1<sup>er</sup> juillet suivant, cette assertion se trouve absolument controuvée. Non seulement le verre armé avait victorieusement résisté à l'épreuve du feu, mais la projection de seaux d'eau fraîche sur les panneaux surchauffés par l'incendie n'en amena pas la destruction : l'eau est en partie volatilisée et le reste glisse sur la vitre, qui reste intacte, malgré ce refroidissement brutal.

Les verres armés sont donc susceptibles d'empêcher les flammes de se propager de l'autre côté d'une cloison translucide.

Nous remercions nos correspondants de nous avoir mis à même de rétablir la vérité des faits et de rendre à chacun la justice qui lui est due.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\*\* AIN. — La ville d'Oyonnax a mis à l'étude un projet de réseau d'égouts dont l'exploitation est évaluée 250.000 fr.

\*\* ALLIER. — On va construire à Gannat une passerelle sur le Sigillon, et un lavoir au Pré Châtelain, avec suppression du cassis de la route Nationale n° 9, sis au haut de Saint-James.

\* ARDÈCHE. — La ville d'Aubenas doit procéder à l'élargissement de la rue Sainte-Anne et la réfection de l'abattoir : à cet effet, elle doit contracter un emprunt de 100.000 francs. — Le Conseil général a accueilli favorablement le projet de construction de l'Hôtel de Ville de Privas, dans lequel seront transférés les bureaux de la Préfecture. La part du département, dans cette construction, est de 124.000 francs.

\* CÔTE-D'OR. — Dijon. — Le Conseil général a examiné le projet d'adduction des eaux de Morgueil. La dépense, primitivement fixée à 1.049.892 fr. 50, a été portée à 1 million 169.525 fr. 45.

\* DOUBS. — Le Conseil général a approuvé le devis de l'ingénieur en chef du département, se montant à 40.000 fr. pour la construction d'un pont sur la Reverote, aux environs de la commune de Plaimbois.

\* DRÔME. — Le Conseil général a voté une somme de 70.000 francs pour la reconstruction de la prison de Die.

\* HAUTE-LOIRE. — Il est question de construire à Saint-Maurice-de-Lignon un groupe scolaire destiné à desservir les villages de Maubourg, de la Faurie, de Yerras et de Châtelard.

\* HAUTE-SAVOIE. — On annonce que le Conseil général a voté les fonds pour la prochaine reconstruction, à Frangy, du Pont-Rouge sur les Usses, évaluée 20.000 francs.

\* ISÈRE. — La commune des Abrets a mis à l'étude un projet pour l'adduction d'eau.

\* RHÔNE. — Un crédit de 40.198 fr. 04 vient d'être voté à Tarare pour faire face aux dépenses des travaux ci-après : 1° aménagement de l'école supérieure (part de la ville) : 2.600 francs ; 2° acquisition d'immeubles pour la mise à l'alignement de la route nationale n° 7 : 3.500 francs ; 3° construction d'un lavoir public dans le quartier du Serroux : 6.000 francs ; 4° création d'urinoirs : 9.500 francs ; 5° canalisation complémentaire pour la distribution de l'eau du barrage : 18.000 francs ; 6° aménagement du boulevard Voltaire, réfection complète des murs et des plates-formes encadrant l'escalier de la rue du Château. Création d'un square extrémité de la Pêcherie, construction de trottoirs neufs : 5.098 fr. 04. — Un crédit de 23.500 francs est affecté à la construction des murs de clôture du cimetière et nivellement à Villefranche.

\* SAÔNE-ET-LOIRE. — Un emprunt de 59.900 francs est contracté par Saint-Vallier pour couvrir la part contributive de la commune dans les dépenses de construction du groupe scolaire de Bellevue. — La commune de Saint-Gengoux-le-

National va faire exécuter le pavage des rues de la partie basse de la ville et le cylindrage des rues de la partie haute.

\* SAVOIE. — Il doit être procédé à Albertville à l'aménagement de l'école supérieure de filles, avec fourniture du mobilier scolaire, ainsi qu'à la construction d'un poste militaire évalué 3.000 francs.

\* VAR. — Prochainement, le service des travaux hydrauliques doit entreprendre à Toulon les travaux suivants : abri des Forges pour la réparation des chaînes à Castigneau : 8.000 francs ; construction de lavoirs-lavabos : 12.000 francs ; agrandissement du parc à charbon de Castigneau : 150.000 francs ; comblement de la fosse d'immersion Ouest du Mourillon : 20.000 francs ; réfection du plan incliné Est des chaloupes et canots : 14.000 francs ; reconstruction de la couverture de la cale Vauban Ouest : 75.000 francs ; aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'atelier des torpilles : 9.000 francs ; réfection des bâtiments incendiés des cales Vauban : 50.000 francs ; transformation des formes de radoub de Castigneau : 250.000 francs ; construction d'un casernement pour le 5<sup>e</sup> dépôt : 400.000 francs ; réorganisation des magasins à munitions : 400.000 francs ; station des sous-marins de l'Arсенal : 300.000 francs.

## BIBLIOGRAPHIE

### Les " ANNALES DE L'UNION ARCHITECTURALE "

L'Union Architecturale de Lyon vient de faire paraître la 24<sup>e</sup> année (1904-1905) de ses *Annales*. C'est un intéressant recueil, fort abondamment et luxueusement illustré, des travaux de différents de ses membres. Plusieurs planches en couleurs et de très nombreuses illustrations dans le texte et hors texte en rehaussent l'intérêt.

On y trouve un long extrait d'un rapport sur les logements insalubres à Lyon, de 1891 à 1904, par M. Antonin Péhu, architecte, en collaboration avec M. le D<sup>r</sup> Péhu, sous-directeur du Bureau d'hygiène de Lyon. Les hygiénistes et les constructeurs y puiseront de fort précieux renseignements.

A signaler particulièrement le compte rendu, par M. Françon, d'une visite de l'Union Architecturale au Musée historique des tissus de la Chambre de commerce. L'auteur fait très savamment ressortir le double intérêt qu'ont les architectes à connaître cette précieuse suite de documents ininterrompue ; elle leur permet de comprendre mieux la genèse des motifs de la décoration architecturale, et elle leur enseigne, mieux que tout autre exemple, l'art complexe et savant de la décoration proprement dite et de la composition.

L'ouvrage contient encore, outre de remarquables articles professionnels, une étude sur le château de Châtillon-d'Azergues, qui a fait l'objet de l'excursion d'été de la Société, avec diverses vues, un plan restauré et une reconstitution de cette importante forteresse, qui eut à soutenir de rudes assauts.

On peut se procurer les *Annales de l'Union Architecturale* chez l'archiviste de la Société, M. Joannès Mallet, architecte, 7, place Edgar-Quinet, à Lyon.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Rentrée de l'École des Beaux-Arts.

La rentrée des classes de l'École nationale des Beaux-Arts est fixée au lundi 16 octobre 1905, à 8 heures précises

du matin. La rentrée des cours préparatoires, place Morel, 4, est fixée au même jour, 16 octobre, à 8 h. 1/2 du matin. L'inscription des nouveaux élèves est reçue au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts (Palais des Arts, place des Terreaux), tous les jours, à partir du samedi 30 septembre 1905, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Les épreuves pour l'admission à l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite commenceront à la rentrée. Elles seront communes aux élèves de l'Ecole préparatoire et aux jeunes gens qui ont commencé ailleurs l'étude du dessin.

#### Nomination d'un Architecte en chef de la ville de Saint-Étienne.

C'est avec plaisir que nous apprenons la nomination de M. Roux, architecte, au poste de chef de service de l'Architecture municipale de cette ville. C'est là certainement un choix heureux qui satisfera toutes les personnes qui ont eu l'occasion d'approcher M. Roux et de se rendre compte de sa droiture et de sa loyauté. M. Roux est le frère du sympathique président du « Syndicat général » de la Loire.

#### Fédération du Sud-Est.

Le Congrès de la Fédération des Chambres syndicales du Sud-Est de la France doit avoir lieu cette année, le 8 octobre prochain, à Moulins. Cette importante réunion patronale promet d'être particulièrement intéressante.

#### Société des Architectes de la Loire.

Le Bureau pour 1905 est ainsi constitué : Président, M. LA-MAIZIÈRE ; Vice-Présidents, MM. BERNARD et PASCOVICZ ; Secrétaire-Trésorier, M. HENRI RASPAIL ; Conseillers, MM. BOLLIN, PICHON et THIVET.

#### Ouverture des cours d'enseignement professionnel.

La Société d'enseignement professionnel du Rhône, reconvenue comme établissement d'utilité publique, par décret du 29 novembre 1878, dont le secrétariat est 1, place des Terreaux, à Lyon, ouvre ses cours, pour l'année scolaire 1905-1906 (42<sup>e</sup> exercice) le lundi 2 octobre courant et jours suivants.

RUE SAINTE-MARIE-DES-TERRAUX, 3. — *Ornement et figure.* Professeur, M. A. Cabane. Mardi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre.

ECOLE DE LA MARTINIÈRE, rue des Augustins, 9. — *Mécanique appliquée.* Professeur, M. Anstett. Mardi et vendredi à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — *Géométrie descriptive et coupe des pierres.* Professeur, M. Barbier. Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — *Résistance des matériaux.* Professeur, M. Novat. Lundi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Constructions civiles.* Professeur, M. Novat. Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 11 octobre. — *Electricité industrielle, 2<sup>e</sup> année.* Professeur, M. Hautier. Mercredi, de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 4 octobre.

GUILLOTIÈRE, rue Chaponnay, 67. — Ecole supérieure. — *Electricité industrielle, 1<sup>re</sup> année.* Professeur, M. Hautier. Mardi de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 3 octobre.

GUILLOTIÈRE, rue Charpenay, 19 (Immeuble de la Société). — *Dessin pour les menuisiers, 1<sup>re</sup> année.* Professeur, M. N... Lundi et jeudi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Dessin pour les menuisiers, 2<sup>e</sup> année.* Professeur, M. N... Mardi et vendredi à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. (Une section distincte, avec programme spécial, comprendra le dessin d'ébénisterie et d'ameublement.) — *Epures au cordeau.* Professeur, M. N... Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — *Dessin pour les serruriers, 1<sup>re</sup> année.* Professeur, M. Coudant. Lundi et jeudi

à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Dessin pour les serruriers, 2<sup>e</sup> année.* Professeur, M. Coudant. Mardi et vendredi à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — *Ornement au marteau.* Professeur, M. Coudant. Lundi et jeudi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.* Professeur, M. Michalon. Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — *Dessin pour les tappeurs.* Professeurs, MM. Vigne et Lucas. Lundi, jeudi et samedi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Dessin pour les mécaniciens, 1<sup>re</sup> année.* Professeur, M. Chaperon. Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — *Dessin pour les mécaniciens, 2<sup>e</sup> année.* Professeur, M. Ganiyat. Lundi et jeudi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre.

VAISE, rue de Bourgogne, 5. — *Dessin pour les mécaniciens et chaudronniers.* Professeur, M. Versailles. Mardi et vendredi à 8 heures. Première leçon le 3 octobre.

#### Changement d'heures de cabinet.

A dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les heures de cabinet de M. Giroud, architecte, 6, rue Franklin, seront fixées aux mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 13 septembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 86. Traverse de Givors. Convertis, en chaussée pavée de la chaussée empierrée des rues de Lyon et Denfert. Mont. des travaux, 46.000 fr. Soumissionnaires : MM. Blache, 25 p. 100. — Laville, 20 p. 100. — Freynet, 17 p. 100. — Guillaume, 27 p. 100. — Canque, 5 p. 100. — Dufier, 15 p. 100. — Blanc, 21 p. 100. — Monin, 28 p. 100. — Desfaches, 25 p. 100. — Achard, 19 p. 100. — Milamont, 17 p. 100. — Defourneau, 11 p. 100. — Védrine, 12 p. 100. — Lagnier, 15 p. 100. — Milamont aîné, 19 p. 100. — Rix, 12 p. 100. — Bourdeaux, 10 p. 100. — Maintigneux, 16 p. 100. — Adjud., M. Biguot, 126, avenue Thiers, 29 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 21 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Route n° 7. Rechargement entre 71 kil. et 74 kil. 500. Montant des travaux, 1.700 fr. Adjud., M. Faisant, à Portes-les-Valence, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Même route. Rechargement entre 74 kil. 5 et 75. Montant des travaux, 3.400 fr. Adjud., M. Chamblard, à Mercuroi, 19 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Route n° 92. Rechargement entre 18 kil. 380 et 19 kil. Montant des travaux, 4.200 fr. Adjud., M. Clamblard, 20 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Route n° 93. Rechargement entre 0 k. 8 et 1 k. 5. Montant des travaux, 2.260 fr. Adjud., M. Faure, à Crest, 18 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Route n° 7. Plantations d'arbres. Montant des travaux, 2.700 fr. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Même route. Plantations d'arbres. Montant des travaux, 3.800 fr. Non adjugé. — 7<sup>e</sup> lot. Route n° 93. Plantations d'arbres. Montant des travaux, 1.800 fr. Adjud., M. Tézier, à Valence, 6 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Route n° 7. Relevé à bout du pavage, traverse de Montélimar. Montant des travaux, 4.300 fr. Adj. M. Kaeffer, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 3 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 17 septembre. — *Hospice de Coutouvre.* — Construction d'une annexe aux bâtiments agricoles de l'hospice. Montant des travaux, 3.031 fr. 53. Adjud., M. Lombard, à Coutouvre, 12,50 p. 100 de rabais.

**Haute-Saône.** — 25 septembre. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Achey. Etablissement d'une couverture sur la fontaine. Montant des travaux, 1.425 fr. 48. Retiré. — 2<sup>e</sup> lot. Autrey. Réparations aux écoles. Montant des travaux, 1.765 fr. 87. Soumissionnaires : M. Gantret, prix du devis. — MM. Roux, 5 p. 100. — Guillemain, 5 p. 100. — Guillaume, 1 p. 100. — Adjud., M. Déchaux, à Pesmes, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Champlitte. Chemin vicinal ordinaire n° 8. Ouverture. Montant des travaux, 2.976 fr. 77. Soumissionnaire : M. Thomazet, 3 p. 100. — Adjud., M. Pelletier, à Champlitte, 5 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Velloreille-les-Choye. Construction de bordures de trottoirs. Mont. des travaux, 4.737 fr. 67. Soumissionnaires : MM. Coquibus, 11 p. 100. — Bertola, 8 p. 100. — Adjud., M. Thomazet, à Batsans, 13 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 25 septembre. — *Mairie d'Annecy.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Ouverture d'un boulevard entre l'avenue Eugène-Sue et le chemin vicinal ordinaire n° 5, des Salomons aux Barattes. Montant des travaux, 3.588 fr. Adjud., M. Murgin, à Annecy, 12 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un trottoir le long de la rue de la Préfecture. Montant des travaux, 1.186 fr. 80. — Adjud., M. Murgin, 12 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 18 septembre. — *Besançon.* — Salle du Saint-Esprit. Chefferie du génie de Besançon. Organisation du camp d'instruction de Valdabon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pavages. Montant des travaux, 359.400 fr. Adjud., M. Pateu, à Besançon, 1,80 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Couvertures, charpentes, menuiseries. Montant des travaux, 160.400 fr. Adjud., M. Pateu, 24,20 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, ameublement en fer, plomberie. Montant des travaux, 82.800 fr. Adjud., M. Molinier-Hérail, à Beziers, 28,50 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Pein-

ture, vitrerie. Montant des travaux, 14.270 fr. Adjud., M. Bromberger, 32, 30 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Canalisation en fonte. Montant des travaux, 41.000 fr. Adjud., M. Lebert, au Ma s, 15 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Dimanche 8 octobre, 2 h. — *Mairie de Trévoux.* — Construction d'un abattoir public avec triperie et séchoirs à peaux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille. Montant des travaux, 17.068 fr. 67. Cautionnement, 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont. des travaux, 11.314 fr. 23. Cautionnement, 680 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant des travaux, 1.190 fr. 91. Cautionnement, 70 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont. des travaux, 5.019 fr. 15. Cautionnement, 280 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie. Mont. des travaux, 1.892 fr. 54. Cautionnement, 150 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 1.011 fr. 13. Cautionnement, 70 fr. Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Samedi 7 octobre, 11 h. — *Hôtel de ville de Thonon-les-Bains.* — Distribution d'eau potable et construction d'un réseau d'égouts à Thonon. Montant des travaux, 292.009 fr. 27. A valoir, 19.950 fr. 73. Total, 312.000 fr. Cautionnement, 15.000 fr.

Visa, vingt-quatre heures avant l'adjudication, par M. Eymard, ingénieur des ponts et chaussées, à Thonon-les-Bains. Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Samedi 7 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Rivière-Devant. Etablissement d'un réservoir avec conduite d'eau au hameau de Sur-le-Moulin et réparation aux conduites d'eau actuelles dites de l'Abbaye et des Mussillons. Montant des travaux, 1.945 fr. 76. A valoir, 274 fr. 24. Total, 2.200 fr. Cautionnement, 100 fr.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat à la sous-préfecture, le vendredi 6 octobre, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 21 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Etablissement du réseau de distribution en ville. Le montant des travaux est évalué à la somme totale de 380.000 francs, savoir : Travaux à l'entreprise, 365.169 fr. 74. Somme à valoir, 14.860 fr. 26. Total, 380.000 fr. Cautionnement, 20.000 fr. — Ne seront admis à concourir

que les industriels ou les Sociétés dont la fabrication et la pose des tuyaux est une des spécialités.

Les plans, devis et cahier des charges, bordereau des prix, détail estimatif, etc., sont déposés au Secrétariat général de la Mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, jusqu'au jour de l'adjudication. — Les certificats devront être présentés au visa de M. l'Ingénieur-Directeur de la Voirie, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. Cette condition est de rigueur.

**Saône-et-Loire.** — Jeudi 19 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Vallerin. Construction d'une école mixte. Montant des travaux, 33.012 fr. 19. A valoir, 1.037 fr. 20. Total, 34.049 fr. 39. Cautionnement, 1/20. Frais, 480 fr.

Visa par M. Loudot, architecte, à Buxy, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la sous-préfecture.

**Vaucluse.** — Samedi 28 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement des routes nationales de Vaucluse, pendant les cinq années 1906 à 1910. 42.000 tonnes kil. par an à 0,19 la tonne kil. Montant des travaux, 7.950 fr. Cautionnement, 700 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Dyrion, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Bonneterie, 54, à Avignon.

Renseignements dans les bureaux : 1<sup>o</sup> de la préfecture (1<sup>e</sup> division); 2<sup>o</sup> de M. Dyrion, ingénieur en chef, rue Bonneterie, 54, à Avignon.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 17 octobre. — *Mairie de Toulon.* — Service du génie. Chefferie de Toulon. Travaux à exécuter pour l'aménagement du hangar 16 du Mourillon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, cimentage, pavage, carrelage, couverture. Montant, 36.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot Charpente, menuiserie. Montant, 8.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 6.200 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie, place Armand-Vallée, où l'on peut en prendre connaissance.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 24 octobre. — *Mairie de Toulon.* — Service du génie. — Chefferie de Toulon. Fourniture de poutrelles à exécuter pour l'amélioration du hangar 16 du Mourillon. Poutrelles de 0 m. 10 de hauteur. Montant, 197 fr. 20. Poutrelles de 0 m. 18 de hauteur. Montant, 1.755 fr. 90. Poutrelles de 0 m. 22 de hauteur. Montant, 2.432 fr. 76. Imprevus, Montant, 384 fr. 14. Total, 4.800 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie, place Armand-Vallée, où l'on peut en prendre connaissance.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 40291

Tirage irrévocable  
le 14 Décembre 1905

# LOTÉRIE-TOMBOLA

Le Billet: 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904  
Au Capital de 100.000 francs

## 10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT :	DEUXIÈME GROS LOT :	TROISIÈME GROS LOT :
<b>AUTOMOBILE (10.000 fr.)</b>	<b>SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)</b>	<b>AMEUBLEMENT (1.000 fr.)</b>

4<sup>e</sup> Lot, Machine à coudre de 100 fr. | 5<sup>e</sup> Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6<sup>e</sup> Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7<sup>e</sup> Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr.  
8<sup>e</sup> Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9<sup>e</sup> Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10<sup>e</sup> Lot, Phonographe de 100 fr.  
11<sup>e</sup> Lot à 33<sup>e</sup> Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

**VVE A. DEMOLINS,** Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, unnoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES,** fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

**CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE**

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

**OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE**

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

**Envoi franco de l'Album**

Adresse télégraphique : RIVACIER

## RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

**TÉLÉPHONE 28-88** Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

**Fournitures de tous les Appareils pour chauffage**

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS, TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

**ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires**

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans. — Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)  
à l'Exposition Universelle de 1900

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

**LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON**

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

**DALLES EN CIMENT**

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

**TEINTURE**

LYON

**DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**

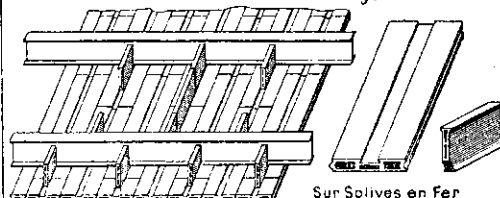
Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

**TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS**

**ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES**

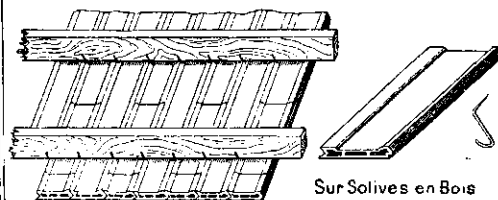
## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE (HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Brevetés en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

**CREVASSES IMPOSSIBLES**  
**ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE**  
**RÉSISTANCE ET LÉGÈRETE**  
**ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES**



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS  
**RENSEIGNEMENTS.**

**TUTERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)**

**E. BUFFET**, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

**J.-B. BERNOUX**, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Séze, 63, LYON (Télép. 20.92).

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

## J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

**Serrurerie pour Usines et Bâtiments**

## J. Joblot

8, cours Charlemagne, LYON

**SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES**

*Céramique, Mosaïque et Plotets*  
pour décoration de Chalets et Villas

**CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES**

**DALLAGE DE CIMENT**

Toitures en tous genres  
et emploi de briques

**PRIX MODÉRÉS**